



## Braquage sur nos salaires !

La FEHAP, une nouvelle fois, a décidé de passer en force en signant une recommandation patronale concernant l'avenant sur l'augmentation de la valeur du point.

La FEHAP, au-delà du mépris de la négociation paritaire et de ses salariés, a décidé de spolier les salariés « infra-SMIC » et de détourner l'argent dédié aux bas salaires en refusant toutes mesures salariales pour eux. Ces salariés ne verront pas leur salaire augmenter de 3 %. Ils ne verront que la diminution de leur complément différentiel qui leur permet d'atteindre le SMIC.

Alors même que :

- Dans la CCN 66/79 et CHRS, une recommandation patronale en cours prévoit une hausse des plus bas coefficients à hauteur du SMIC couplée à une augmentation de la valeur du point de 2,88%, applicable pour tous au 1er juillet 2022.
- Dans la Branche de l'Aide à Domicile (BAD), une aide-soignante débute sa carrière avec 2000 euros brut/mois alors que dans la CCN 51 elle est seulement à 1910 euros brut/mois Ségur compris ! Quand une infirmière échelon 1 de la BAD, perçoit 2534 euros brut/mois, dans la CCN 51 elle n'aura que 2359 euros brut/mois Ségur compris !
- Dans le champ d'ALISFA, le premier coefficient de base est de 20 euros au-dessus du SMIC, peu certes, mais toujours plus que dans la CCN 51 !
- Dans les Régies de Quartier, même topo : disparition des 2 coefficients infra-SMIC et augmentation de 3,6 % depuis janvier 2022.

**La FEHAP, elle, a décidé de garder cet argent pour équilibrer ses budgets ! Du vol organisé !**

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2022